

Désormais, la mise en décharge des déchets fait l'objet d'un contrôle et d'un suivi importants. Héritage du passé, les sites pollués témoignent du manque de connaissances et de précautions avec lesquels nos déchets ont longtemps été gérés. Elaboré entre 1994 et 1996, le cadastre des sites pollués du canton de Vaud sert de base à la sélection des sites nécessitant des travaux d'assainissement. Bien qu'identifié plus tardivement par le bureau Impact Concept SA, la gravière d'En Coffy à Bioley-Orjulaz en fait partie. Commencés en juin 2007, puis interrompus suite à une remontée imprévue de la nappe phréatique, l'assainissement de ce site sera bientôt terminé. André Kissling, responsable de ces travaux au Service cantonal des eaux, sols et assainissement du canton de Vaud (SESA) nous parle de ce chantier en cours et d'autres à venir.

Assainissement de sites pollués: le cas de la gravière de Bioley-Orjulaz

Situé sur la commune de Bioley-Orjulaz, le site d'En Coffy a longtemps été exploité comme un gisement de graviers, avant de devenir un site de stockage pour des déchets industriels. Des centaines de fûts de brai de houille (résidus issus de la distillation de la houille servant à produire du gaz) y ont notamment été déposés. Ces résidus de goudrons à haute teneur en HAP (hydrocarbures polycycliques aromatiques) se sont progressivement répandus dans le terrain, menaçant de polluer la nappe phréatique ainsi que le captage de

plique A. Kissling. De nouveaux sondages ont rapidement démontré que la majorité des fûts n'étaient pas directement en contact avec les eaux, mais qu'une poche de pollution s'était formée sur le site. Dans ce contexte, le retrait et le traitement de l'ensemble des fûts et des terres polluées est apparu comme la solution optimale.

Afin d'assurer l'assainissement complet du site, il fallait terrasser en-dessous du plus bas niveau de la nappe phréatique. Un système de pompage a donc été mis en place. La réussite du projet dépendait ainsi étroitement des conditions météorologiques. Or, en août 2007, deux mois après le début des travaux, le niveau de la nappe est brusquement remonté suite à une pluviométrie exceptionnelle. Les travaux ont dû être interrompus et n'ont pu reprendre qu'en août 2008. « Aujourd'hui, tous les matériaux contaminés ont été retirés et les travaux de remblai sont terminés. Le site sera rehaussé avec des matériaux d'excavation sains avant de devenir un nouveau site industriel. »

Au total, sur les 80'000 m³ de terres qui ont été déplacés, 80% resteront sur site comme matériaux sains ou tolérés (matériaux de démolition). Les 20% restant ont été acheminés dans différentes filières de traitement (incinération, bioremédiation, décharge bioactive). Le coût final de ces travaux d'assainissement est estimé à environ 7,5 millions de francs. Ce montant sera pris en charge à hauteur de 40% par la Confédération, selon la répartition prévue par l'Ordonnance relative à la taxe pour l'assainissement des sites contaminés (OTAS, 2000). Le reste des frais sera assumé par le canton de Vaud, notamment par le Service des routes, ancien exploitant du site, mais également par le SESA.

Cet assainissement sera suivi de nouveaux chantiers en d'autres sites du canton: « Il y a environ 20 sites où des investigations plus approfondies sont en cours d'être menées, dont 5 qui seront probablement en chantier dès l'année prochaine, comme la décharge de Collière à Penthaz » commente A. Kissling. « Par ailleurs, les travaux de revitalisation de nombreux cours d'eau comme la Venoge impliquent des travaux sur des sites dont l'assainissement n'avait jusque-là pas été jugé nécessaire. » En effet, la décision d'assainir un site pollué est toujours le résultat d'une évaluation approfondie des risques pour l'environnement et la santé, ainsi que des coûts et des bénéfices de l'opération.

*Propos recueillis par Jenny Rey
BIRD, Genève
Après de André Kissling
SESA, Vaud*

*Informations complémentaires
sur le site www.vd.ch/sesa
ou à andre.kissling@vd.ch*



Exemple de matériaux retirés du site d'En Coffy: des fûts fortement endommagés et contenant des hydrocarbures toxiques.

Molomba qui alimente un bassin de population de près de 12'000 habitants. C'est ce qui a motivé l'assainissement décidé en 2003.

Diverses méthodes d'intervention ont alors été envisagées: « Dans un premier temps, on supposait que les fûts contenant les matériaux toxiques baignaient dans la nappe phréatique et nous avons envisagé de mettre en place une enceinte afin de pouvoir retirer les fûts et traiter les eaux. Mais cela aurait modifié la circulation des eaux souterraines. Une autre solution a donc été élaborée », ex-



En fond de fouille, l'excavation se poursuit afin de retirer l'ensemble des terres contaminées par les hydrocarbures.